



Septembre 2012

CONTRIBUTION A LA CREATION D'UN CLIMAT SCOLAIRE FAVORABLE

« Les conditions d'un climat serein doivent être instaurées dans les établissements scolaires pour favoriser les apprentissages, le bien-être et l'épanouissement des élèves. »

L'objectif de bien être à l'école concerne les élèves et les personnels, le lien étant naturel entre les deux.

La notion de bien être est actuellement la notion de santé donnée par l'OMS. « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Toujours pour l'OMS, la prévention des violences est une priorité de santé publique. Elle doit associer des mesures concernant l'éducation, la santé, la justice.

Identifier la qualité du climat :

C' est utiliser les outils existants (Enquête SIVIS, ICE :indice de climat d'établissement, BAM : baromètre du moral des personnels, enquêtes de victimation). C'est mettre en contribution les éléments statistiques anonymes des personnels sociaux et de santé au recueil de données des violences subies par les élèves et non connues par l'établissement.

Après évaluation du contexte, le climat scolaire de l'établissement pourrait bénéficier des CESC et du CHSCT pour en améliorer la qualité.

Un bon « climat » qu'il s'agisse d'un établissement scolaire ou d'un autre lieu de travail, qu'il s'agisse de jeunes et/ou d'adultes ne se limite pas à l'absence d'incivilités ou de violences.

Interviennent également les notions de réussite éducative, de bien être individuel et collectif.

Prévenir :

- Développer les compétences psycho sociales de l'enfant

Dix compétences psychosociales (ou aptitudes essentielles), ayant valeur transculturelle, ont été établies par l'OMS et présentées par couple

- Savoir résoudre les problèmes - savoir prendre des décisions.
- Avoir une pensée créatrice - avoir une pensée critique.
- Savoir communiquer efficacement - être habile dans les relations interpersonnelles.
- Avoir conscience de soi - avoir de l'empathie pour les autres.
- Savoir gérer son stress - savoir gérer ses émotions.

L'objectif de développement de ces compétences peut être suivi au quotidien dans le cadre de l'enseignement et soutenu par les projets spécifiques d'éducation à la santé.

Le développement d'une stratégie de promotion de la santé dont l'éducation à la santé nécessiterait

un temps dédié lors des enseignements avec l'appui des personnels sociaux et de santé ainsi que la contribution partenaires.

Le développement de l'éducation à la santé s'appuyant sur les CESC passe par un temps nécessaire et spécifique, transversal, associant enseignants, personnels de santé, sociaux, partenaires extérieurs. Si l'introduction dans l'enseignement est un atout, les approches moins « scolaires » de type d'éducation à la santé permettent en effet l'émergence de comportements, attitudes différents de la part des élèves parfois profondément révélatrices de compétences ignorées de l'équipe pédagogique et du jeune lui-même.

L'éducation à la vie affective et sexuelle permet de prévenir les violences liées au genre, d'éduquer à la différence (orientation sexuelle, mais aussi handicap, différence culturelle et sociale ...). La prévention des conduites addictives agit par le lien connu entre pathologies addictives et violences, désinsertion sociale. L'apprentissage des premiers secours permet responsabilisation et réassurance face à une situation d'urgence.

Dans le cadre de l'enseignement à proprement parler, il devrait être envisagé une éducation à internet et aux réseaux sociaux afin de s'approprier une éthique, de connaître les possibilités pour les jeunes d'interpeller un adulte sur le sujet en cas de problème.

- Agir sur l'organisation du travail des adultes et des enfants (Cf problématiques des Rythmes scolaires en général)

Au niveau d'un établissement, il apparaît nécessaire de:

- répartir la charge de travail le plus harmonieusement possible dans le temps (jour et semaine).
- éviter les journées à rallonge avec les heures de « permanence » suivies de cours en fin de journée.
- respecter le temps de pause méridienne, permettre un temps de récréation ludique (importance de l'accès à l'activité physique structurée (sport) et non structurée (jeu) sous surveillance), répartir les « contrôles » sur différentes périodes de façon coordonnée au niveau d'une classe.

- Valoriser les réussites possibles chez l'élève

L'évaluation permanente liée au système scolaire peut chez les adolescents à faible estime d'eux mêmes induire stress et réactions négatives vis à vis d'eux (expression dépressive) ou des autres (violences). La mise en « échec » serait à compenser systématiquement par une valorisation des compétences de l'élève, même s'il ne s'agit pas d'une discipline mais d'une compétence psychosociale ou de personnalité.

- Améliorer l'espace

La présence reconnue apaisante d'éléments de la nature (cf le « verdissement des écoles » au Québec) est à introduire dans l'école, la cour de récréation.

Il s'agit également d'assurer :

- la possibilité de salle de vrai repos et de lecture avec ergonomie adaptée,
- la possibilité d'un espace de convivialité,
- l'accès à des sanitaires propres, entretenus, respectant l'intimité,
- la possibilité de s'hydrater au cours de la journée,
- la limitation de l'ambiance sonore sur les différentes parties de l'établissement,
- la surveillance de la sécurité « au travail » pour élèves et équipes éducatives.

- Créer une dynamique solidaire d'établissement

Il convient de favoriser :

- les interactions élèves-enseignants et des professeurs entre eux,
- la culture et le projet de l'école (règlement intérieur, chartes, conventions...),

- l'ambiance de la classe,
- les relations école-famille et école-environnement,
- la position au sein des pairs.

Il s'agit d'apprendre et vivre l'intérêt de la solidarité, de la coopération ; la classe serait plutôt à vivre comme « une équipe ». Structurer la classe en donnant des pôles de responsabilisation à tous les élèves, même symboliques.

Toutes ces remarques sont d'autant plus valables que l'ensemble de la vie du jeune est concernée : elles sont donc à considérer particulièrement dans les organisations des internats

Protéger :

- Assurer les dépistages des situations susceptibles d'entraver la scolarité

En référence au HCSP, l'axe protection correspond aux actions visant à créer un environnement et un climat scolaire favorable, à mettre en œuvre les moyens de l'accueil de tous les élèves notamment ceux à besoins éducatifs particuliers.

Il peut s'agir de besoins spécifiques médicaux (médecine scolaire pour les enfants, de prévention pour les adultes), sociaux (services sociaux), éducatifs (vie scolaire et enseignants) pour les élèves. Les situations de souffrances psychiques, la lutte contre l'absentéisme passe par une analyse interprofessionnelle des situations.

- Assurer la sécurité des élèves, en terme de civilité et citoyenneté au sein de l'établissement (règlement intérieur, chartes, présence adulte, aspect matériel...)

Réparer :

Dans tous les cas, il s'agit de déterminer les causes de la dégradation du climat scolaire afin d'apporter la solution adaptée.

- Mettre en place les soins adaptés (situations de troubles du comportement liés à l'état de santé ou du handicap) nécessaires avec dispositifs internes (PAI, équipes éducatives) ou concertés (PPS).
- Sanctionner de façon juste et adaptée, le non respect des règles de vie collectives et sociétales. L'aspect éducatif de la sanction doit être mis en avant. La notion de « réparation » à accorder à la personne ou la société est aussi une stratégie à développer.
- Donner un espace de parole à tout agresseur et à tout agressé. (« *Dans le système scolaire, l'auteur est puni mais sa souffrance n'est pas prise en compte. Il paraît donc nécessaire de sortir de la logique dichotomique auteur / victime. La différenciation entre jeunes violents et jeunes souffrants est peut-être une mauvaise distinction. Ne faudrait-il pas parler de « jeunes violents souffrants » ?* » « *Dans une majorité de situations, le « maltraitant » est tout aussi souffrant que la personne qu'il maltraite et doit bénéficier, lui aussi, de soutien et de suivi* »)(Rapport de mai 2005 Violence et santé Anne TURSZ). Cette approche est également reprise par Eric Debarbieux dans les Assises contre le harcèlement à l'école.
- Engager une réparation solidaire et responsable pour « les témoins » de toute agression ; ils doivent être protégés et soutenus.

Former :

- Augmenter les connaissances des personnels éducatifs sur le développement de l'enfant et l'adolescent, sur l'éducation à la santé, sur la prise en compte des difficultés de l'élève à l'école (troubles des apprentissages, troubles du comportement, handicaps etc...), sur le repérage des signes de maltraitance. La contribution des médecins de l'éducation nationale dans ces différents champs de la formation des enseignants s'avère aujourd'hui indispensable.
- La gestion de conflits peut également être un module de formation pour les enseignants.
- Par ailleurs, il serait intéressant que les enseignants bénéficient de groupes de parole avec supervision comme cela est mis en place dans les services de soins où la gestion des relations humaines et "des crises" est d'ordre quotidien. Le fait que dans une classe, l'enseignant soit le seul adulte face à des adolescents "en nombre" est institutionnellement insuffisamment pris en compte. Il est évident que pour que l'expression soit libre et permette une analyse sans culpabilisation, le superviseur ne doit avoir aucun lien hiérarchique avec les membres de ce type de groupe (médecin de prévention ?). Le soutien aux enseignants, la médiation de la relation avec les élèves pourraient ainsi apaiser certaines situations.
- Actualiser les connaissances des professionnels de santé et sociaux par la formation continue

La lutte contre l'Absentéisme : une affaire d'équipe

- Prévenir l'absentéisme par une prise en compte des difficultés de l'élève :

Tout commence par le repérage de la difficulté par l'enseignant ou le CPE. Un climat de dialogue et de confiance est à favoriser. Il sera d'autant plus facile d'agir que le repérage de la difficulté (quelle qu'elle soit) est précoce.

Si besoin, l'avis des personnels d'orientation, de santé et sociaux sera sollicité. Les infirmières d'établissement peuvent favoriser ce dialogue avec les élèves et préconiser un rendez-vous avec l'assistant social ou le médecin de l'éducation nationale.

L'identification des élèves qui n'ont pas obtenu leur souhait d'orientation professionnelle permettrait de leur offrir d'emblée un soutien spécifique de la part de l'équipe éducative à l'arrivée dans leur filière.

- Face à un absentéisme avéré, il s'agit de voir avec l'équipe de vie scolaire s'il est justifié ou non.

Dès la première absence non justifiée, la réactivité de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement est légitime **dans une démarche de** dialogue avec l'élève et sa famille. Les dispositifs internes à l'établissement sont à activer (cf GAIN, dispositif de suivi...). A nouveau, l'avis des personnels d'orientation, de santé et sociaux peut s'avérer précieux. Ils contribuent à établir un lien entre élève, famille, établissement, services, sociaux, de santé et de justice. Si le dialogue avec la famille ne parvient pas à se nouer, si les absences continuent, en dépit du dialogue avec la famille, ou si la communication avec la famille se rompt, un contrat de responsabilité parental peut être envisagé par le DSDEN. Le non respect de celui ci conduira au recours au Procureur. Afin de protéger les jeunes dans leur scolarisation tout en ne cédant pas à des influences de principe, le dispositif concernant les allocations familiales devrait être précisément évalué en termes chiffrés pour conclure sur sa pertinence ou non : sa mise en œuvre a-t-elle permis oui ou non l'arrêt de l'absentéisme des élèves concernés ?

Résumé des propositions en faveur d'un climat favorable

Identifier la qualité du climat en ayant recours

- aux outils existants au niveau des établissements scolaires
- aux données statistiques des personnels sociaux et de santé
- au CESC et au CHSCT

Prévenir

- Développer les compétences psychosociales des élèves
- Assurer un programme de promotion de la santé tout au long de la scolarité dont l'éducation à la santé
- Agir sur l'organisation du travail des adultes et des enfants
- Donner accès à l'activité physique structurée (sport) et non structurée (jeu) sous surveillance.
- Valoriser les réussites possibles chez l'élève
- Améliorer la qualité de l'Espace
- Créer une dynamique solidaire d'établissement

Protéger :

- Assurer le dépistage des situations susceptibles d'entraver la scolarité
- Lutter contre l'absentéisme
- Assurer la sécurité des élèves, en terme de civilité et citoyenneté au sein de l'établissement (règlement intérieur, chartes, présence adulte, aspect matériel...)

Réparer :

- Mettre en place les soins (situations de troubles du comportement liés à l'état de santé ou du handicap) nécessaires avec dispositifs internes (PAI, équipes éducatives) ou concertés (PPS)
- Sanctionner de façon juste et adaptée le non respect des règles de vie collective et sociétales en accordant notion de « réparation » à personne ou société
- Donner espace de parole à tout agressé, tout agresseur
- Engager une réparation solidaire et responsable pour « les témoins » de toute agression.

Former

- Les enseignants au développement de l'enfant et de l'adolescent, à l'éducation à la santé, à la prise en compte des difficultés de l'élève, au repérage des signes de maltraitance : la contribution des médecins de l'éducation nationale dans ces différents champs de la formation des enseignants s'avère aujourd'hui indispensable
- A la gestion de conflit, groupe de parole avec supervision
- Actualiser les connaissances des professionnels de santé et sociaux